

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné _____

Président(e) de la structure FFC, _____

Atteste par la présente être en parfaite connaissance et m'engage au respect de l'obligation du club (ou des clubs en cas d'Entente) mentionnée à l'article 9 des statuts de la Fédération Française de Cyclisme.

Approuve que tout manquement constaté par la FFC à cette obligation entraîne une fin de non-recevoir à la candidature du club au dispositif de l'Agence Nationale du Sport « Projets Sportifs Fédéraux ».

Au cas particulier des associations multisports, la règle ne s'applique que pour les membres de la section cyclisme (toute discipline cycliste pour laquelle la FFC a reçu délégation du ministère des Sports) de l'association.

Article 9 – Délivrance de la licence

[...]

Les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération sont tenus d'être titulaires d'une licence de la Fédération. En cas de non-respect de cette obligation, les associations affiliées concernées et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Lien d'accès aux statuts FFC :

<https://ffc.fr/ressources/titre-11-statuts/>

<https://ffc.fr/ressources/contrat-delegation/>

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »